



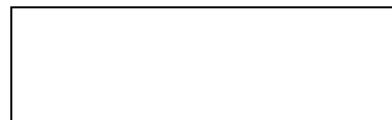
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29 ; Nombre de conseillers présents : 28; Nombre de conseillers votants : 28.

Président de séance : Yves BAYON de NOYER

PRÉSENTS : BAYON de NOYER Yves – MERIGAUD Hélène – BRESSON Laurent - ANDRZEJEWSKI Florence – DI NICOLA Michel - GOMEZ Eliane - GAY Patrick – DAVID-MATHIEU Christiane - LECLERC Jean-François - ROYER Christian – RAOUX Michel – VILHON Patrick – VEDEL Chantal - DUPUIS Béatrice - GOMEZ Lionel - PAULET-GILLES Laëtitia - JACQUET Florian – REMY Laurent - PIASECKI Valérie - SCHNEIDER Estelle – SASSI Cécile - TATARENKO Serge - SEMPERE Chantal - JEAN Allain - AGOGUE-FERNAILLON Véronique – JACOMO Marc - MATHIEU Stéphan – GUALTIERI Sandra

ABSENT : BROUET John



Secrétaire de séance : MERIGAUD Hélène

La séance est ouverte à 19H.

Approbation du dernier conseil municipal du 25 janvier 2022

Vote :

Pour : 21

Abstention : 7 (TATARENKO Serge, SEMPERE Chantal, JEAN Allain, AGOGUE-FERNAILLON Véronique, JACOMO Marc, MATHIEU Stéphan, GUALTIERI Sandra)

CM22-001 : Communication des décisions du maire

2021-099 du 24 novembre 2021 -1. Commande publique / 1.1 Marchés Publics

Objet : Réalisation de l'inventaire du patrimoine arboré de la commune

Titulaire : société Francis Maire Arboriste Conseil domiciliée 1, Avenue des Lombards – 84400 GARGAS

Montant : 10 600,00 € HT soit 12 720,00 € TTC.

Proc : articles L2122-1 et R2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT.

2021-100 du 26 novembre 2021 -7. Finances / 7.5.1 Demande de subvention

Objet : Demande de subvention à la direction générale des affaires culturelles (DRAC) pour la restauration de 19 parchemins

Montant de la subvention : 2 240 €

Coût prévisionnel des travaux : 5600 € (autofinancement commune 1120€)

2021-101 du 26 novembre 2021 - 7. Finances / 7.5.1 Demande de subvention

Objet : Demande de subvention au conseil départemental pour la restauration de 19 parchemins

Montant de la subvention : 2 240 €

Coût prévisionnel des travaux : 5600 € (autofinancement commune 1120€)

2021- 102 du 6 décembre 2021 - 1. Commande publique / 1.1 Marchés Publics

Objet : Accord cadre à bons de commandes pour la fourniture de produits et matériel d'entretien

Titulaire : l'entreprise SAS CRISTAL HYGIENE domiciliée 241, Avenue Gabriel Voisin – ZAC du Parc d'Activités de la Crau - 13 656 Salon de Provence Cedex

Durée : 1 an, renouvelable 2 fois

Montant : montant minimum annuel de 10 000 € HT et maximum annuel de 28 000 € HT

Ces montants s'entendent pour la période initiale du marché et chaque période de reconduction.

Proc : articles L2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-3 du Code de la Commande Publique

2021-103 du 10 décembre 2021- 1.Commande Publique / 1.1. Marchés Publics

Objet : Acquisition d'un panneau d'affichage a écran led

Titulaire : IPSUMEDIA SAS, domiciliée 438 bis Allée des Platanes – BP 20004 – ZA du Pont -13750 Plan d'Orgon

Montant : montant total de 7 460,00 € HT soit 8 952,00 € T.T.C (y compris dépose et enlèvement du panneau existant) avec un contrat correspondant à la prestation de maintenance curative et préventive pour ce panneau, d'une durée ferme de 3 ans, pour un montant mensuel de 75 € HT soit 90 € TTC.

Proc : articles L2122-1 et R2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT.

2021-104 du 13 décembre 2021- 1.Commande Publique / 1.1 Marchés Publics

Objet : Mission de coordination de sécurité et de protection de la sante pour la mise en accessibilité aux personnes a mobilité réduite de la maison des jeunes, la réalisation d'un abri couvert et d'une clôture

Titulaire : bureau de contrôle SOCOTEC

Montant : montant de 690,00 € HT soit 828,00 € TTC

Proc : articles L2122-1 et R2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT.

2021-105, 106,107 et 108 du 16 décembre 2021 – 7. Finances - 7.10 Divers

Suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), il a été décidé de regrouper les régies de recettes et la régie d'avances concernant l'Espace Jeunesse City Biou sous une unique régie d'avances et de recettes

Objets: Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente de boissons à la Maison des Jeunes dénommée « Espace Jeunesse City Biou »/ Suppression de la régie d'avances pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes/City Biou/ Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des participations au titre des activités proposées par la Maison des Jeunes dénommée « Espace Jeunesse City Biou »/Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la Maison des Jeunes dénommée « Espace Jeunesse City Biou »

2021-109 du 16 décembre 2021 – 7. Finances / 7.10 Divers

Objet: Création d'une régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes dénommée « Espace jeunesse »

Pour les produits suivants :

- La participation au titre des activités proposées par le service Espace Jeunesse,
- Les produits de la vente de boissons à l'Espace Jeunesse,
- Les droits d'entrée/adhésion à l'Espace Jeunesse

2021-110 du 16 décembre 2021 – 3.Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations 3.2.2 Autres Cessions

Objet : Aliénation de biens mobiliers – cession d'une balayeuse aspir compacte 636 de marque TENNANT

Titulaire : société EUROPE SERVICE, domicilié Parc Activités de Tronquières 15000 AURILLAC

Montant : 0 €

2021-111 du 16 décembre 2021 -3.Domaine et Patrimoine 3.2 Aliénations 3.2.2 Autres Cessions

Objet : Aliénation de biens mobiliers – cession d'un panneau d'affichage à écran graphique modèle FENIX

Titulaire : IPSUMEDIA, domiciliée 438 bis allée des Platanes ZA du Pont à Plan d'Orgon

Montant : 0 €

2021-112 du 20 décembre 2021 – 1.Commande Publique 1.4 Autres Contrats

Objet: convention de mise à disposition d'un stand de tir pour l'entrainement des policiers municipaux de la commune.

Mairie

190, Cours Gambetta – 84250 Le Thor

Tél : 04 90 33 91 84 - www.ville-lethor.fr

Titulaire : la commune de l'Isle sur La Sorgue

Montant : Cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable au maximum 6 fois par reconduction expresse. Le coût de la mise à disposition s'élève à 35.70 euros par agent et par séance pour la durée de la convention.

Proc : articles L2122-1 et R2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros

2021-113 du 21 décembre 2021 – 1. Commande Publique 1.4 Autres Contrats

Objet : convention de prestation de services avec Madame Bertile RAFFOUR-OMET, relative à la mise en œuvre de prestations de communication du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Titulaire : Madame Bertile RAFFOUR-OMET

Montant : somme forfaitaire de 20 000 euros hors taxes (non assujetti à TVA).

Proc : articles L2122-1 et R2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros

201-114 du 29 décembre 2021 - 1. Commande Publique / 1.1. Marchés Publics

Objet : accord cadre à bons de commande pour la maintenance des alarmes et systèmes de sécurité incendie des bâtiments communaux, télésurveillance et interventions sur site

Titulaire : **SECURITE VOL FEU** –SURVEILLANCE VOL FEU dont le mandataire est l'entreprise SECURITE VOL FEU, domiciliée rue Paul-Louis Héroult – BP 278 – 26106 ROMANS SUR ISERE CEDEX.

Montant : Minimum annuel 8 000.00 € HT soit 9 600.00 € TTC.

Maximum annuel 25 000.00 € HT soit 30 000.00 € TTC.

Proc : articles L2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-3 du Code de la Commande Publique

2021-115 du 29 décembre 2021 - 1. Commande Publique / 1.1. Marchés Publics

Objet : contrat pour la maintenance du logiciel LOGITUD MUNICIPAL

Titulaire : Société LOGITUD SOLUTIONS SAS, ZAC du Parc des Collines – 53 rue Victor Schœlcher 68200 MULHOUSE

Montant : 292.51€ HT soit 351.01€ TTC par an (contrat d'un an renouvelable tacitement deux fois sans pouvoir excéder 3 ans)

Proc : articles L2122-1 et R2122-8 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros

2022-001 du 3 janvier 2022 – 7. Finances – 7.6.4 Adhésions diverses de la collectivité

Objet : renouvellement adhésion à l'association des élus et citoyens pour le Patrimoine Vauclusien (AECPV)

Montant : La cotisation due à l'association est fixée en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes entre 5 001 et 10 000 habitants, le montant de la cotisation annuelle s'élève à : 150,00 €.

2022-002 du 5 janvier 2022 - 1. Commande Publique / 1.1. Marchés Publics

Objet : contrat pour la maintenance des ascenseurs situés dans les locaux du bureau annexe de la mairie, de l'espace jeunesse City Biou et du complexe omnisports Jean Garcin de la commune (durée 3 ans)

Titulaire : société ASCENSEURS ILEX domiciliée 65 rue Lawrence Durell, 84140 MONTFAVET

- Montants:
- Pour l'ascenseur du bureau annexe de la Mairie :
Un contrat Quiétude pour un montant de 920,00 € HT soit 1 104,00 € TTC
- Pour l'ascenseur de l'Espace Jeunesse City Biou :
Un contrat Quiétude pour un montant de 930,00 € HT soit 1 116,00 € TTC
- Pour l'ascenseur du Complexe Omnisports Jean Garcin :
Une convention de visite technique EPMR pour un montant de 420,00 € HT soit 504,00 € TTC

Proc : articles L2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-3 du Code de la Commande Publique

2022-003 du 12 janvier 2022 - 7. Finances – 7.1.6 Régies de recettes et d'avances

Objet : Modification de la régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes dénommée « Espace jeunesse »

Modification de l'article 5 de la décision N°2021-109 du 16 décembre 2021 comme suit :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Mairie

190, Cours Gambetta – 84250 Le Thor

Tél : 04 90 33 91 84 - www.ville-lethor.fr

- Numéraires,
- Chèques bancaires, postaux ou assimilés,
- Carte bancaire,
- Virement.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une carte Pass, d'une carte de 5 boissons ou d'une carte d'Adhésion.

CM 22-002 : MODALITES D'ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VISIOCONFERENCE

La loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et rétablit, du 10 novembre 2021 jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures dérogatoires du fonctionnement des conseils municipaux.

Plusieurs dispositions de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 concernant les modalités de tenue des conseils municipaux sont ainsi de nouveau en vigueur.

Le mécanisme prévu à l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 encadrant le recours à la visioconférence est de nouveau applicable aux communes. Ainsi le Maire peut décider que les réunions de l'organe délibérant se tiennent par visioconférence.

En raison du contexte sanitaire actuel, de la forte propagation du virus, et de la volonté d'assurer la continuité de l'action publique, Monsieur le Maire décide de tenir les prochains conseils municipaux en visioconférence.

Aussi, il convient lors de ce conseil de prévoir par délibération les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide de tenir les conseils municipaux en visio-conférence avec l'outil GoToMeeting durant la période de sortie de crise sanitaire et ce jusqu'au plus tard le 31 juillet 2022, sauf à ce qu'une contrainte technique rende impossible cette utilisation et oblige à mobiliser un outil de substitution présentant des fonctionnalités équivalentes.

Article 2 : La vérification de l'identité des participants est effectuée à l'occasion de leur connexion à l'outil de visioconférence et lors de l'appel nominal effectué par Monsieur le Maire.

Article 3 : la séance fait l'objet d'une retransmission en direct à destination des citoyens sur la page facebook de la Ville du THOR. Les débats sont directement enregistrés depuis le logiciel GoToMeeting. A l'issue du conseil municipal, la vidéo et les débats enregistrés restent accessibles dans leur intégralité sur le site de la Ville.

Article 4 : les scrutins s'effectuent sur appel nominal. Chaque élu une fois appelé devra donner le sens du vote pour chaque délibération.

Vote

Pour : 21

Contre : 7(TATARENKO Serge, SEMPERE Chantal, JEAN Allain, AGOGUE-FERNAILLON Véronique, JACOMO Marc, MATHIEU Stéphan, GUALTIERI Sandra)

Les échanges verbaux tenus lors de la présentation de ce rapport sont disponibles par enregistrement audio sur le site de la commune.

CM22-003 : CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC n°1131,RUE JEAN JAURES A LA SCI LUNE D'AUTOMNE

La commune est propriétaire d'une remise en R+1 accessible depuis la rue Jean Jaurès d'une superficie au sol d'environ 38 m². Le bâtiment est actuellement en mauvais état : le sol du rez-de-chaussée est en terre battue et il n'y a aucun escalier permettant un accès à l'étage, ce dernier étant délabré.

La partie Est au rez-de-chaussée du bâtiment correspond aux toilettes publiques (environ 6m²) donnant uniquement sur le parking place Altkirch. Cette partie est isolée du reste du bâtiment par un mur. Ils sont aujourd'hui désaffectés suite à la création de toilettes publiques dans le bâtiment situé à l'angle de la place du fer à cheval et de la rue Gustave Roux.

La remise est viabilisée et bénéficie d'un abonnement électrique ainsi que d'un abonnement de comptage au réseau d'eau potable. Le réseau d'assainissement est connecté jusqu'à l'intérieur en parfait état de service.

La SCI Lune d'Automne, représentée par Monsieur Julien BOUDIN, propriétaire de la maison mitoyenne au sud (AC 361) a obtenu un permis de construire en décembre 2020 afin de la réhabiliter et de réaliser 2 logements sociaux. Le bâtiment appartenant à la commune et le bien de la SCI Lune d'Automne disposent d'une toiture commune.

Monsieur BOUDIN a fait part de son intérêt d'acquérir le bâtiment (anciennes toilettes publiques compris) et ainsi proposer une rénovation globale de l'ensemble immobilier.

La consultation du Pôle d'évaluation domaniale est obligatoire dès qu'une commune vend un bien. Aussi après une visite du bâtiment, l'inspectrice en charge de l'évaluation a estimé ce bien à 24 000 €, avec une marge de 10% laissé au vendeur.

La commune a proposé à la SCI Lune d'Automne de lui céder ce bâtiment pour la somme de 25 000 €.

Par courrier en date du 17 octobre 2021, Monsieur BOUDIN a donné son accord. Il a aussi confirmé prendre en charge les frais de notaire.

La vente d'un bâtiment, même en mauvais état, doit obligatoirement faire l'objet de diagnostics techniques avant-vente, notamment pour l'amiante et le plomb. Aussi les frais liés à cette intervention seront pris en charge par la commune ainsi que les frais de géomètre nécessaire au détachement du bâtiment de la parcelle AC 363 (correspondant à la Place Altkirch).

Il convient que le conseil municipal se prononce sur cette acquisition et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué aux affaires foncières à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide de céder un bâtiment en mauvais état d'environ 38m² au sol, situé sur la parcelle cadastrée section AC n°1131, composé d'une remise en mauvais état et des anciennes toilettes publiques désaffectées, accessible depuis la rue Jean Jaurès, à la SCI Lune d'Automne, représentée par Monsieur Julien BOUDIN, propriétaire de la parcelle voisine, pour la somme de 25 000 €,

Article 2 : Dit que la SCI Lune d'Automne prendra en charge les frais de notaire liée à cette cession,

Article 3 : Dit que la commune prendra en charge les frais liés à la réalisation des diagnostics-techniques avant-vente et les frais de géomètre.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué aux Affaires Foncières de signer les documents nécessaires à cette opération

Vote

Pour : unanimité

Les échanges verbaux tenus lors de la présentation de ce rapport sont disponibles par enregistrement audio sur le site de la commune.

CM22-003 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2022

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire vise à prendre du recul :

- au regard du **contexte national** et des perspectives tracées par le gouvernement au travers du budget national,
- au regard du **contexte local** et des objectifs que s'est assignés la municipalité, qui se présentent dans les orientations budgétaires d'ensemble. Ces orientations choisies pour les recettes et pour les dépenses, se traduiront, dans l'évolution prévisible des grands postes du fonctionnement comme de l'investissement.

Pour 2022, comme pour l'année qui s'achève, le débat est rendu plus difficile par les grandes **incertitudes** qui affectent l'économie mondiale, nationale et locale, et les interrogations qui se posent sur la santé globale des populations.

L'annexe 0 illustre les inquiétudes qui entourent l'ouverture de la nouvelle année et le brouillard qui domine le cheminement attendu. L'optimisme et le volontarisme restent possibles, comme le montre la troisième image, prise au Thor

Le retard pris par l'élaboration du budget 2022, au niveau national, explique que le débat sur les orientations budgétaires, n'ait pu se tenir avant la fin de l'année comme c'était le cas précédemment.

L'annexe 1 présente l'**historique**, étape par étape de la **démarche budgétaire**.

Le projet de loi de finances pour 2022 a été présenté en conseil des ministres du 22 septembre 2021. Il n'a pu être adopté définitivement par l'Assemblée Nationale que le 15 décembre 2021. Après examen d'un recours devant le conseil constitutionnel, la loi n'a pu être promulguée que le 30 décembre 2021 et a été publiée au Journal Officiel, le dernier jour de l'année, soit le 31 décembre 2021.

L'année 2022 est d'entrée marquée par deux incertitudes :

- L'évolution de la **situation sanitaire liée à la pandémie** qui affecte l'ensemble du monde depuis deux ans. L'apparition du variant **Omicron**, à la fin de l'automne 2021, a conduit à une diffusion du virus dont les conséquences, notamment économiques restent à évaluer.
- Les **élections présidentielles** qui doivent se tenir les 10 et 24 avril prochains, et qui seront suivies des élections législatives, deux mois plus tard, les 12 et 19 juin, incitent également à relativiser les prévisions faites jusqu'ici, pour l'élaboration du budget national. Tous les candidats ne sont pas encore déclarés, et l'issue du scrutin pourrait introduire des changements de politique économique, avec une loi de finances rectificative.

Dans ce contexte difficile et flou, et alors que l'Etat a pu s'affranchir des principales contraintes financières, en vue de sauvegarder l'économie, la gestion des communes reste régie par les mêmes règles rigoureuses.

La commune du Thor a l'intention, en dépit des perturbations actuelles et à venir, à s'efforcer de respecter ces règles, garantes de sa relative autonomie.

Vigilance et réactivité volontariste, seront donc les impératifs de la commune pour l'année 2022, de façon à assurer la protection et le service aux citoyens et à poursuivre le développement de ses projets.

La commune continuera, d'être très réactive et intervenante pour **lutter contre la pandémie** :

La livraison, à l'été 2021, de la maison des médecins, bâtiment adapté et équipe médicale motivée pour accueillir les Thorois, 7 jours sur 7, a doté la commune d'un outil sanitaire tous azimuts, de premier plan.

La dotation, en **appareils de mesure du CO2**, de chaque classe des établissements scolaires de la commune est à l'étude et pourra faire l'objet d'une consultation, compte tenu de la gamme de prix assez large. La protection des enseignants et des enfants est essentielle.

Toute suggestion d'action, pour mettre un terme à la situation exceptionnelle dans laquelle nous vivons depuis deux ans, est la bienvenue dans le débat.

Le télétravail partiel va s'installer, après la signature de l'accord conventionnel, entre chaque partie prenante. L'organigramme simplifié, axé autour de trois pôles, mis en place en 2021, a fait la preuve de son efficacité et a stimulé les synergies entre services.

Les dépenses de fonctionnement seront toujours attentivement surveillées et **l'investissement** sera consacré, principalement, au rattrapage des retards enregistrés et à la préparation des chantiers des années suivantes.

Les besoins de **financement** seront finement étudiés pour arbitrer au mieux les intérêts de la commune entre les diverses possibilités en matière de recettes (maximisation des subventions, recours à l'emprunt tant que les taux restent attractifs, incidence de la revalorisation des bases locatives, mise à niveau, à terme et une seule fois, du taux de la taxe foncière...).

Le pire n'est jamais sûr et un certain optimisme soutiendra toujours notre pas.

xxx

Contexte national :

Les principaux chiffres macroéconomiques prévisionnels pour la France figurent (pages 53 à 57) dans la présentation du projet de Loi de Finances, édité par le ministère des Finances et de la Relance (127 pages). Le dossier de Presse présentant le Projet de Loi de Finances pour 2022 a pour titre : « Pour une croissance durable », après « La Relance » pour le PLF 2021.

Ce document est complété par un « Rapport sur l'impact environnemental du budget de L'Etat », dit « rapport vert » (197 pages).

L'annexe 3 présente les principaux points de la loi de finances pour 2022 et les liens permettant d'accéder aux documents officiels. Ainsi commence ce document :

« La situation des finances publiques devrait s'améliorer en 2022, après deux années marquées par un budget de crise pour répondre aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

La croissance en 2022 devrait être toujours soutenue, avec une prévision de **+4%** (après un fort rebond de **6,25%** en 2021), permettant au déficit public de diminuer à 5% du PIB en 2022 (contre -8% en 2021).

Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à **113,5% du PIB en 2022**, contre 115,3% en 2021. »

Ces chiffres, élaborés en fin d'été, viennent d'être révisés par la Banque de France :

La croissance en France sera de **6,7%** pour 2021, **la plus élevée en plus d'un demi-siècle** après la récession historique de 8% en 2020 due au coronavirus, a annoncé le gouverneur de la Banque de France, tout en faisant état d'un regain d'incertitude lié à l'apparition du variant Omicron.

La prévision de croissance pour 2022 est ramenée à **3,6%**.

La difficulté d'évaluer l'impact du variant Omicron et de ses possibles successeurs, sur la situation économique, rend incertaines (dans un sens ou dans l'autre) ces prévisions ; de bonnes surprises, comme de mauvaises peuvent se produire. L'issue des élections présidentielles pourrait également modifier les perspectives.

Dans ces conditions il vaut mieux s'attacher aux orientations qui peuvent être retenues localement.

L'assouplissement des règles financières européennes et la mise en place progressive de plans de relance sont à la source du fort rebond de la croissance en 2021. Mais affranchissement des règles, miraculeux sur le moment, ne pourra cependant n'avoir qu'un temps limité.

En revanche, pour les communes et autres collectivités territoriales, rien n'est changé et la discipline financière doit continuer de s'appliquer :

- La nécessité de présenter des budgets en équilibre (fonctionnement et investissement) ;
- L'endettement ne peut servir qu'à l'investissement, jamais au fonctionnement ;
- L'épargne disponible doit être positive (l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses doit couvrir, au moins, le remboursement du capital des emprunts figurant dans le budget investissement) ;
- Les règles régissant l'endettement sont précises et strictes, et suivies par les banques qui refusent les prêts, en cas de non-respect.

Contexte local

1- Les grandes orientations budgétaires

Elles découlent de la double volonté de maîtriser la gestion courante en dégagant un excédent des recettes sur les dépenses et de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, motivée par la préservation du patrimoine existant, le renforcement de l'attractivité et de la beauté de la commune, et le développement de structures nécessaires à l'épanouissement des habitants (équipements sportifs, culturels, logements...).

Cette politique a été appliquée méthodiquement depuis 2014 et a permis de dégager des excédents significatifs, mis au profit de l'investissement. Elle a permis d'autre part de restaurer la confiance des banques envers la commune, mettant celle-ci en position de négocier des emprunts avec des taux d'intérêts très bas.

Globalement, les orientations budgétaires, retenues pour 2021, restent valables pour 2022. S'y ajoutent toutefois, la volonté de la commune de suivi et de réactivité vis-à-vis de l'évolution sanitaire, et le respect, réaffirmé, des règles de prudence financière.

Les orientations choisies en termes de recettes :

a) Fiscalité : Maintien des taux des impôts locaux.

L'augmentation, unique en 7 ans, intervenue en 2017, et répondant aux baisses des dotations de l'Etat, devrait continuer à être suffisante, en 2022. La revalorisation des bases locatives, si elle est appliquée conformément à la loi (en fonction de l'indice des prix harmonisé du mois de novembre) devrait être importante dans un contexte d'inflation (+3,4%). L'arrivée de nouveaux contributeurs dans la nouvelle zone d'activité économique de Saint-Joseph devrait aussi conforter les recettes.

La marge de manœuvre de la commune, en matière d'influence sur ses recettes a été forte ment restreinte par la suppression de la taxe d'habitation (TH), qui représentait 50 % des recettes totales des impôts locaux directs.

A partir de 2021, la TH est remplacée par la part de foncier bâti perçue, jusqu'alors par le Département. Celle-ci est complétée par une compensation de l'Etat, lorsque la part du département ne couvre pas la totalité du manque de recettes lié à la suppression de la TH, ce qui est, le cas du Thor (plus de 800 000 euros).

Seule subsiste la possibilité, pour la commune, de faire varier le taux d'imposition de la taxe foncière. Pour des raisons d'équité, il est exclu, d'opérer un quelconque relèvement du taux de la taxe foncière, pas avant, au moins, la disparition, totale et pour tous, de la taxe d'habitation.

b) Les concours financiers de l'Etat : légère augmentation

Pour la préparation budgétaire 2022, l'hypothèse d'une augmentation de 2% des concours de l'Etat a été retenue, en fonction des informations disponibles.

c) Subventions : maximiser l'apport de nos différents partenaires : Etat, Communauté de communes, Département, Région, Caisse d'allocations familiales, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Fédérations sportives. Les partenaires sont associés dès le démarrage des projets afin de répondre au mieux aux critères de financement qu'ils demandent. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que, sur la totalité des projets significatifs, la part de financement par subvention se situera aux alentours de 30 à 40 %.

La Préfecture et la Région viennent de nous notifier leur accord concernant l'octroi de deux subventions, d'un montant total de près de 1 million d'Euros (Tranche 2 du projet Cœur de Ville, et Recyclage d'une friche urbaine).

d) Emprunt et endettement : pour répondre au besoin de financement des investissements, la commune a profité de l'opportunité des taux d'intérêts très faibles, de son excellente santé financière, pour souscrire historiquement quelques emprunts intéressants, tout en maintenant un endettement raisonnable.

Un emprunt de 2 800 000 Euros a pu être contracté fin 2021, pour couvrir le besoin de financement (taux fixe sur toute la durée de l'emprunt, inférieur à 1% et durée de 25 ans).

En théorie, l'emprunt nécessaire pour boucler le besoin de financement 2022, devrait être faible.

Toutefois, la question de l'opportunité d'emprunter à nouveau, dans la perspective des investissements futurs, peut légitimement se poser : compte tenu de la résurgence de tendances inflationnistes qui pourraient durer et inciter les Banques Centrales à durcir leur politique monétaire et à hausser sensiblement les taux d'intérêts. Ce point sera étudié courant 2022.

Au total, les recettes de fonctionnement 2022 pourraient être en augmentation de près de 3%.

Les priorités pour 2022 en matière de dépenses :

a) Développer les logements sociaux afin de poursuivre la réduction de l'écart avec le taux réglementaire de 25 %. Les réalisations concrètes depuis 2014, après une longue période de disette totale en matière de logements sociaux, et les projets déjà lancés, éloignent le spectre d'une hausse des pénalités Loi SRU. Par ailleurs, l'appui aux structures de logements locatifs sociaux diminue la pénalité appliquée par l'Etat. En effet, toute dépense réalisée dans ce domaine vient en déduction du prélèvement deux ans après.

b) Maintenir une politique active de gestion du patrimoine de la commune

Ne pas hésiter à céder des propriétés pour financer les acquisitions nécessaires. La vente de la partie communale des anciens foyers logements a été réalisée en 2021 et les travaux de destruction viennent de débiter. Ils seront suivis de la construction de nouveaux bâtiments qui seront parfaitement conforme aux normes. La cession d'un terrain pour y installer une maison de retraite privée et de logements sociaux a également été menée à bien. Cette cession permettra de financer intégralement la réalisation d'un parking et d'un nouveau boulodrome. Toutes opérations prévues en 2020 et 2021, mais gelées en raison de la crise sanitaire.

L'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un boulodrome couvert et de plein air, vient d'être lancé et devrait prochainement déboucher sur le choix du maître d'œuvre.

Par ailleurs la sauvegarde et la protection des biens patrimoniaux seront privilégiées, avec un maintien de la politique de restauration des remparts, et le lancement des opérations pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la restauration de l'Eglise de Notre Dame du Lac.

c) Maintenir un équilibre envers la culture et le sport

La réalisation de la médiathèque permettra de rénover la maison Saint Roch, projet attendu par les Thorois depuis de trop nombreuses années et qui correspond à une réelle attente. A ce jour, aucun espace culturel communal n'existe pour une population de plus de 9 000 habitants.

Par ailleurs, pour accompagner la croissance des associations sportives, la construction de deux courts de tennis couverts, a été achevée. Ceux-ci sont entrés en service cet automne. Ce qui permettra de décongestionner le gymnase saturé, au profit des autres associations.

Enfin la labellisation du Thor « Terres de jeux 2024 » par le Comité National Olympique sera mise à profit pour insuffler une culture sportive encore plus forte dans la commune.

d) Poursuivre la politique sociale de soutien aux plus démunis et aux personnes dans le besoin par l'intermédiaire du CCAS et des associations compétentes.

Le CCAS continue de se moderniser, l'entrée dans les nouveaux locaux en 2018 s'est suivie de la mutualisation des services pilotes : Direction générale, Ressources Humaines, Finances. Parallèlement, le CCAS a renforcé son équipe administrative avec une coordonnatrice et dernièrement le recrutement d'un travailleur social. La modernisation se poursuit en 2021 avec la mise en route de la télégestion au sein du SAAD et la télétransmission des actes. Toutes ces actions vont dans le sens d'une meilleure réactivité de l'accompagnement social des Thorois qui sollicitent de plus en plus le CCAS.

e) Renforcer les actions d'embellissement de la ville (espaces verts) et de soutien à la biodiversité et affirmer un souci de s'insérer dans la promotion de la transition énergétique et la défense de l'environnement et du développement durable.

De nouvelles actions seront engagées pour participer au programme de protection des abeilles. Le label API sera sollicité, en relation étroite avec les apiculteurs Thorois, et des actions ciblées seront engagées afin de les accompagner.

L'installation de 4 postes de recharge pour les véhicules électriques (Place du Chasselas) fait partie d'un programme qui devra se développer.

Les réalisations des travaux « Cœur de ville », les investissements en termes de végétalisation et de plantations d'arbres en centre-ville, et une gestion plus cohérente des circulations automobiles participeront activement à la défense de l'environnement. La prochaine étape à programmer en 2022 et les années suivantes sera celle de la création de pistes cyclables.

Enfin, le schéma directeur de traitement des eaux pluviales réalisé en 2019 et sa mise en œuvre permettront de mieux appréhender cette gestion dans le cadre de la défense de l'environnement.

En termes de restauration scolaire et de l'EHPAD, un plan pluriannuel de passage progressif en alimentation Bio est en développement avec, concomitamment, une réduction significative des gaspillages.

Nous maintiendrons, le programme, lancé en 2020, « Un bébé = Un arbre » de façon à nous positionner en démarche pédagogique auprès des Thorois. En fin de mandature ce sont 450 arbres qui seront ainsi plantés sur la commune et plus de 600 Thorois qui auront été associés à cette démarche de protection de l'environnement.

Bien évidemment nous nous inscrivons résolument dans le programme PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), piloté par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) par la CCPSMV.

f) Enfin le budget participatif, qui a connu un franc succès dès sa première année (34 dossiers déposés, 18 retenus et 12 votés par les thorois), sera poursuivi en 2022. Avec la même enveloppe globale (250 000 Euros), il devrait susciter un intérêt accru, au fur et à mesure de la réalisation effective des projets sélectionnés cette année.

Notre politique est basée sur des actions concrètes, multiples, positionnées en pédagogie vis à-vis des Thorois, sans déclaration incantatoire et abstraite.

2- L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses du budget de fonctionnement, (augmentation prévisionnelle de près de 1.5 %) qui ont pu être contenues sur les exercices passés resteront encore largement consacrées au poste des dépenses de personnel en hausse de près de 2.5 %.

Le fonctionnement et l'organisation des services de la commune du Thor ont dû s'adapter à l'évolution démographique de la collectivité et de ses besoins. L'organigramme de la mairie a donc été modifié début 2021, après l'approbation du comité technique de la collectivité en 2020.

En effet, les services municipaux étaient jusqu'alors organisés « en râteau », tous en hiérarchie directe avec la Direction Générale des Services. Une organisation plus moderne, plus efficiente est devenue nécessaire et a conduit au regroupement des services au sein de « pôles ». Les recrutements qui en ont découlés sont venus en remplacement des postes de direction des finances et directeur du sport, enfance et jeunesse.

Les charges à caractère général connaissent une évolution prévisionnelle de près de 1 %. Il est à noter que le travail mené par le service informatique et la mise en concurrence des opérateurs ont permis une diminution significative du budget de télécommunication ces 4 dernières années, notamment grâce à la mutualisation des accès internet et téléphonie. 2021, marque l'exercice où ces dépenses tendent à se stabiliser et dès lors varieront en fonction des équipements communaux.

Les subventions aux associations seront en légère hausse notamment dans le cadre des opérations menées en lien avec le label « Terre de jeux » (+ 1050 euros).

La contribution à l'école de musique est en légère augmentation du fait de la hausse du nombre d'élèves inscrits, 237 contre 224 en 2020 (170 640 euros en 2022 et 160 280 euros en 2021).

La subvention d'équilibre versée au CCAS est maintenue au niveau de 2021. Afin d'équilibrer son budget et de lui permettre de mettre en œuvre sa politique d'action sociale, le CCAS reçoit des subventions notamment de la part du Conseil Départemental de Vaucluse et de la Ville, évaluées annuellement. Ainsi, le soutien au CCAS de la part de la Ville sur le plan financier se traduit par l'attribution d'une subvention dite d'équilibre versée chaque mois afin de sécuriser la trésorerie du CCAS. En 2021, cette subvention a été de 350 000€, au vu des prévisions au titre de l'année 2022, il convient de prévoir un montant identique. Il s'agit d'un montant maximum. Le CCAS est en mesure de ne pas appeler la totalité du versement.

Les charges financières de la commune diminueront de plus de 10 %, grâce aux très bonnes conditions de taux lors des contrats de prêts négociés en 2019 et 2021 et à l'extinction d'autres.

L'affectation du résultat 2021, permettra de conforter l'épargne disponible. L'évolution constatée doit toutefois inciter à une surveillance attentive des dépenses. C'est bien l'intention de la commune. Comme indiqué dans le chapitre « Grandes Orientations budgétaires », le respect des règles financières demeure un impératif.

3- Investissement et besoin de financement / Poursuite du budget participatif, Rattrapage des investissements

retardés ou reportés, en 2020 et 2021, en raison de la crise sanitaire

a) Poursuite du budget participatif

L'année 2021 a marqué le lancement d'un engagement fort de la municipalité : le budget participatif. Grâce à ce budget, tel qu'abordé un peu plus haut, les Thoroises et les Thorois ont pu proposer leurs projets et les soumettre au vote de tous les citoyens. Cette procédure novatrice prendra la forme d'une opération d'investissement. Cette opération a été créée au Budget Primitif 2021 et n'a induit que des frais d'organisation et de logistique. A partir de 2022, elle est dotée d'une enveloppe de 250 000 euros.

b) Dépenses d'investissement prévues pour 2022

Comparativement, à ce qui était prévu dans le budget initial pour 2021, les dépenses figurant dans le budget pour 2022 s'inscrivent en baisse d'un peu plus de 50 %. Les principaux investissements prévus sont les suivants :

- Acquisitions foncières : 250 000€
- Equipements informatiques : 100 000€
- Achats de véhicules : 30 000€
- Vidéoprotection : 25 000€
- Programme voirie : 300 000€
- Remplacement du sol du gymnase : 120 000€
- Poursuite des travaux Cœur de Ville – rue Louis Michel : 200 000€
- Lancement des études et de la maîtrise d'œuvre du Boulodrome : 110 000€
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération de la Médiathèque : 220 000€
- Etudes et maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise : 150 000€
- Divers investissement écoles (protection du soleil, déstratificateur d'air, etc..): 50 000€
- Budget Participatif : 250 000€

c) Le besoin de financement et le niveau d'endettement

Le recettes propres (2,5 millions d'euros, hors emprunt budgétaire) couvrent le remboursement du capital des emprunts antérieurement souscrits, estimé à 750 000 €. Le bouclage du budget d'investissement est assuré par un emprunt budgétaire théorique qui sera défini lors de la reprise du résultat 2021, des restes à réaliser ainsi qu'en fonction de la réalité de l'engagement des projets.

Fin 2021, l'endettement de la commune a augmenté, suite à la contraction d'un nouvel emprunt se situant, à un peu plus de 8 millions d'euros. La dette par habitant (883 €) légèrement supérieure à celle constatée dans les communes analogues (moyenne de la strate de 844 €).

Fin 2022, avec un remboursement en capital de 750 000€, la dette devrait atteindre un maximum de 7,5 millions d'euros, la dette par habitant (793 €) inférieure à la moyenne des communes comparables. L'endettement de la commune doit rester maîtrisé et contenu dans des limites raisonnables.

xxx

L'ensemble des chiffres pour 2022 sera précisé dans la présentation détaillée du budget qui aura lieu lors du conseil municipal du 22 février.

Je vous remercie de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires qui viennent de vous être présentées.

Intervention de Monsieur Serge TATARENKO :

Ce débat a lieu dans un contexte sanitaire qui devrait permettre la réalisation des opérations en cours. Une certaine prudence sur les prévisions s'impose malgré tout, la pandémie pouvant réserver de nouvelles surprises. D'une façon générale, s'il est construit logiquement, le document proposé au débat manque souvent de chiffrages même approximatifs qui pourraient aider à comprendre l'évolution dans le temps des grandes masses (dépenses et recettes de fonctionnement, endettement, investissements...). Parfois, seuls des pourcentages de variations sont donnés !

Nous avons retenu un certain nombre d'éléments de ce document :

Le taux des impôts locaux ne variera pas en 2022, ce dont nous nous réjouissons, mais il faut tout de même souligner qu'avec un taux de 25% pour le foncier bâti nous sommes déjà très au-dessus de la moyenne de la

strate (20,88%). Une possible augmentation de la taxe foncière est toutefois envisagée à partir de 2023 lorsque la taxe d'habitation aura disparue (sauf pour les résidences secondaires). Nous espérons qu'elle n'aura pas lieu.

En matière d'endettement un emprunt de 2 800 000€ a dû être contracté pour couvrir le besoin de financement et la possibilité d'un nouvel emprunt en 2022 n'est pas exclue. L'endettement actuel est légèrement supérieur à 8 000 000€ soit légèrement supérieur en Euros par habitant à la moyenne de la strate. Il nous paraît essentiel que le niveau d'endettement n'explose pas. Les projets d'investissement (boulodrome, médiathèque) ne nous rassurent pas de ce point de vue. Nous reviendrons sur le boulodrome, projet qui nous paraît pharaonique.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, l'absence de chiffres et de graphiques donnant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement se fait cruellement sentir. Seuls des pourcentages de variation des dépenses et des recettes sont donnés, il est donc difficile de s'y retrouver. Toujours est-il qu'il est mentionné que les dépenses seront en hausse (2,5% pour les dépenses de personnel). L'épargne disponible devrait être confortée grâce à l'affectation du résultat 2021. Mais aucun ordre de grandeur de ce résultat n'est donné.

L'affectation des résultats, dont l'estimation n'est pas précisée, permettra sans doute d'augmenter cette épargne disponible. Mais à terme, compte tenu du programme d'investissement annoncé et des études qui seront engagées en 2022, il est à craindre une augmentation des dépenses de fonctionnement du fait des conséquences futures de ces investissements sur les charges de fonctionnement. Ceci nous ramène au risque pour les Thorois(es) d'une hausse du taux de la taxe foncière dans un avenir pas si lointain.

Le développement des logements sociaux doit être une priorité de la commune. L'intensification des programmes de logement sociaux est une bonne chose, mais il faut souligner que l'objectif est non seulement de réduire la pénalité pour insuffisance de logements sociaux par rapport à la loi SRU, mais surtout d'offrir des logements accessibles à tous et favoriser la mixité sociale.

Les subventions aux associations seront en légère hausse, on devrait dire très légère hausse (1050€ pour les opérations en lien avec terre des jeux). Il est clair qu'une analyse de la situation et des besoins de chaque association devrait être faite.

La subvention au CCAS n'augmentera pas en 2022 et sera stabilisée à 350 000 €. Il faut rappeler que cette subvention avait été baissée en 2019 à 300 000€ ce contre quoi nous nous étions élevés et qu'in fine une dotation exceptionnelle de 50k€ a dû être attribuée en 2020 et en 2021. Nous reviendrons sur le CCAS.

Les priorités en matière d'investissement

Si nous ne sommes pas favorables à l'installation de nouvelles caméras, en revanche nous pouvons être en accord sur certaines opérations prévues telles que la restauration de l'église et le budget participatif. En ce qui concerne ce dernier nous pensons que le montant alloué est satisfaisant mais nous mettons en garde contre le risque de saupoudrage.

Concernant le boulodrome, projet pharaonique de 1700 000€, il est dit qu'il est totalement financé par des cessions de terrain. Ceci nous paraît très curieux car le produit de la cession de ces terrains aurait pu servir à n'importe quelle autre opération telle qu'une halle des sports par exemple. Le produit a surtout servi à limiter l'emprunt effectué en 2021. Conscients de l'importance d'un boulodrome pour les boulistes, il nous semble que le projet aurait pu être ramené à des proportions plus raisonnables après discussion avec eux. Nous reviendrons sur ce point.

En ce qui concerne la médiathèque, nous sommes conscients de l'urgence d'un tel projet mais nous pensons que ce projet aurait dû s'inscrire dans le cadre d'une réflexion intercommunale comme cela existe dans d'autres intercommunalités. Nous regrettons également de n'avoir que très peu d'informations sur l'avancée de la réflexion sur le projet.

Nous pensons aussi que d'autres priorités auraient pu être dégagées et peuvent encore l'être telles que la création d'une halle des sports dont il ne semble plus être question et que demandent à juste titre plusieurs associations sportives.

La création d'une halle modulable dans le centre du bourg qui répondrait à différents objectifs tels que le besoin d'un lieu public de rencontres, pour les ados et les personnes âgées. La possibilité d'y accueillir une partie du marché. La mise à disposition des associations et des écoles d'un nouveau lieu abrité et ouvert avec accès à l'eau, à l'électricité. Offrir aux manifestations traditionnelles une infrastructure facilement utilisable (bal, fête votive, 14 juillet etc.). Permettre des actions innovantes (théâtre, concerts en plein air, cinéma).

La place du 8 Mai et du 11 Novembre telle qu'elle apparaît aujourd'hui montre à quel point une halle aurait sa place à cet endroit.

Intervention de Mme Véronique AGOGUE-FERNAILLON :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les membres du conseil,

Les orientations budgétaires que vous nous proposez aujourd'hui de débattre reflètent votre politique et votre vision du développement de notre territoire. Vous avez depuis longtemps maintenant, saisi l'occasion des prochains jeux olympiques en France en 2024 pour inscrire le Thor dans une spécificité sportive. Cette démarche, cette vision, en vaut bien une autre, et le sport c'est bon pour la santé physique et morale. La nôtre de priorité était l'urgence et les défis climatiques ainsi que la relance de la biodiversité. A chacun ses objectifs.

Cette année, donc, pour entériner vos choix, vous vous engagez, et vous engagez les Thorois dans la construction d'un nouveau boulodrome. Un projet devenu nécessaire afin de libérer l'emplacement de l'actuel

équipement et d'en faire un parking en centre-ville. Jusque-là rien à redire, et la pétanque est une activité sportive qui concerne de nombreux adeptes particulièrement dans notre région.

Mais, à l'instar des terrains de tennis couverts à la fin de votre premier mandat, vous nous proposez une fois encore un projet pharaonique :

- Ce nouveau boulodrome, de 54 pistes en extérieur et 18 pistes à l'intérieur d'un bâtiment à construire, permettra d'accueillir simultanément jusqu'à 432 joueurs.

- Pharaonique par son cout estimé à 1,7 millions d'euros !

Alors qu'en préambule de votre présentation du budget, vous dénoncez « les incertitudes qui affectent l'économie mondiale nationale et locale, et les interrogations qui se posent sur la santé globale des populations », nous ne comprenons pas votre goût de la démesure alors que la prudence et la sobriété serait de mise.

Nous ne comprenons pas le besoin de couvrir des pistes de jeux pour des sports qui se pratiquent en extérieur et qui auraient très bien pu se contenter de halles simplement couvertes pour abriter du soleil la plupart du temps, et de la pluie 60 jours par an !

Nous ne comprenons pas pourquoi vous n'avez pas fait le choix d'un projet plus mesuré mais qui aurait néanmoins répondu aux attentes du club des boulistes du Thor tout en déplaçant une partie du budget pour la réalisation, enfin ! d'une halle sportive pour les autres associations, projet toujours repoussé !

Nous ne comprenons pas que des solutions intercommunales ne soient pas recherchées pour des équipements dont la grande ambition aurait eu sa place à l'échelle d'un plus grand territoire.

Il y a comme une incohérence entre le préambule budgétaire qui explique qu'il faut être prudent et la réalité de vos projets.

Et dans le même temps vous prévoyez « un plan pluriannuel de passage progressif en alimentation bio » quand la loi EGALIM prévoit depuis le début de l'année 50% de produits bio et locaux dans les cantines. Vous aviez 4 ans pour vous y conformer, où en est-on aujourd'hui ? À peine un produit bio par jour.

Vous parlez de programmer des pistes cyclables et à ce sujet, vous n'allouez que 300 000€ à la voirie, quelle part correspond effectivement aux pistes cyclables ?

Alors non, nous ne comprenons pas la pression que vous mettez sur le service public et le travail des agents sous couvert de la maîtrise des charges de fonctionnement quand la solidarité envers nos concitoyens, grâce à une politique de services publique ambitieuse, serait la priorité en ces temps difficiles.

Intervention de Mme Chantal SEMPERE :

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

Pour reprendre les priorités de l'année 2022 en matière de subventions au CCAS qui sont de « Poursuivre la politique sociale de soutien aux plus démunis et aux personnes dans le besoin.....avoir une meilleure réactivité de l'accompagnement social des Thorois qui sollicitent de plus en plus le CCAS »???

Aussi nous sommes étonnés qu'une augmentation des tarifs du **service convivialité** soit mise en place début janvier ? Mais peut-être est-ce le succès de cette prestation !!!!!

En sachant que l'objectif de cette mission est de maintenir le lien social, et de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

En cette période difficile marquée par **la crise économique qui risque d'être aussi longue qu'éprouvante, nous pensons qu'il serait** plus judicieux de supprimer les critères de revenu pour accéder à l'offre de mobilité, plutôt que de l'augmenter !

A savoir que pour l'année 2022 le revenu fiscal de référence retenu est de moins de 677 euros pour un déplacement sur le Thor le montant est de 2 euros et pour l'extérieur de 6 euros.

et pour un revenu allant jusqu'à 826 euros Le déplacement sur le Thor est de 5 euros et pour l'extérieur de 10 euros

Des revenus de dingues !!!! ET SURTOUT DE MISERE !

Une directrice ou directeur à la tête du CCAS est nécessaire pour conduire l'Analyse des Besoins Sociaux qui constitue avant tout un outil **d'aide à la décision, pour une orientation de la politique sociale de la commune** et la compréhension des besoins à venir.

Bravo, à tous les agents des services pour leurs investissements.

Réponse de Monsieur le Maire :

Le maire remercie les élus pour leurs différentes interventions.

« Pour ce qui concerne la dernière intervention, j'ai cru être en conseil d'administration du CCAS et là nous sommes au conseil municipal. J'ai l'impression que vous avez une focale contre le projet du boulodrome.

Je vais donner la parole à Valérie PIASECKI, puisque c'est elle qui a piloté ce projet. Même lorsque vous avez une vision comptable, il faut parler de chiffres justes, le 1 millions 7, je le rappelle c'est toutes taxes comprises et donc nous avons déjà presque 16% qui sont récupérés en matière de TVA et en ce qui concerne le financement, effectivement c'est entre les subventions et la cession de terrains. D'ailleurs c'est ce que nous avons annoncé depuis 3 ou 4 ans et ceci nous permet de financer non seulement le boulodrome mais aussi un parking, parking qui ne sera pas que affecté au boulodrome. mais Valérie pouvez-vous nous dire ce qui a prévalu à notre décision d'accompagner le projet de l'Union Bouliste Thoroise.

Intervention de Mme PIASECKI Valérie :

Présentation de l'Union Bouliste Thoroise

- UBT Fait partie des 2 plus grosses associations Thoroises (aujourd'hui **210 adhérents**)
- Les Thorois représentent **80%** des licenciés de l'UBT
- Un partenariat avec l'Institut Médico Educatif Poujol du Thor, les 3 écoles Thoroises (projet de partenariat avec le collège), le centre aéré et notre espace jeunesse
- 1 école de jeunes labellisée **2 étoiles** par la FFPJP
- 3 éducateurs bénévoles investis la semaine et les week-ends

Pourquoi un boulodrome couvert ? Quels intérêts pour les Thorois ?

- Assurer la **continuité** pédagogique des cycles au programme des différentes écoles Thoroises, du collège, du centre aéré et de l'espace jeunesse
- Garantir le **maintien** des cours d'initiations, des entraînements et des tournois de pétanque et de Jeu provençal
- Procurer aux Thorois, notamment aux plus âgés, un nouveau **lieu de vie et de partage, accessible à tous, toute l'année** (22 000 licenciés fréquentent le boulodrome/an)
- Apporter au Thor une **notoriété** forte grâce aux concours **régionaux** qui pourront se jouer tous les week-ends
- Contribuer, de fait, à la **redynamisation** du centre-ville

Historique du Projet

C'est un projet sur lequel nous travaillons depuis 1 an (février 2021). Il a été évoqué à deux reprises en présence des élus de l'opposition = lors d'une **commission Sport** le 18 mai 2021 et à l'occasion d'une **commission travaux** le 8 septembre 2021.

Des visites de Boulodromes couverts (Le Pontet et Sorgues) ont été réalisées avec les **chefs de pôles**, les **dirigeants du club** de boules et en concertation avec les représentants de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (interlocuteur ressource indispensable) afin d'étudier la **pertinence et la faisabilité du projet** sur notre territoire.

Pour inscrire notre démarche dans une conception de **développement durable**, la pose de panneaux photovoltaïques permettra de réaliser des économies d'énergie évidentes.

Bienfaits procurés par la pratique de la pétanque et du jeu provençal

Les apports éducatifs de la pétanque pour tous les publics sont multiples (plan moteur, sensoriel, affectif, social, intellectuel), nous y reviendrons prochainement.

Nous considérons que ce projet, qualifié de pharaonique par l'opposition, répond aux besoins des Thorois et qu'ils le méritent.

Intervention de Monsieur Stéphane MATHIEU :

On avait pas prévu de faire une intervention spécifique concernant ce DOB parce que, pour nous, il est à l'identique de ce que l'on a vécu l'année dernière. En plus, les chiffres ne sont pas totalement définitifs, on les aura quand on votera le budget.

J'aimerais simplement dire que lors de votre présentation vous avez parlé du côté très pessimiste de la situation nationale voir mondiale, alors que vous de votre côté vous êtes plutôt optimiste, on ne peut pas vous le reprocher, mais le côté structurant, toute ce que vous allez mettre en place, tous les investissements. On va pas reparler du boulodrome, j'ai rien contre ce boulodrome, je joue aux boules, je connais le président.. je comprends aussi qu'on ait besoin de récupérer l'ancien boulodrome pour en faire un parking du fait qu'avec les aménagements Cœur de Ville on aura beaucoup moins de places de stationnement.

Après ce qui est intéressant d'entendre aussi c'est qu'il y aura d'autres salles qui pourront servir à faire autre chose que de jouer aux boules, donc ça va servir aux associations pour d'autres événements, ça, vous me le confirmerez en me répondant. Moi, ce qui me chagrine c'est qu'on continue à investir, alors qu'on ne sait pas où on va et on n'est pas sûr de l'avenir.

Mais il y a quelque chose d'important c'est qu'on ne parle plus de halle sportive, qui devait désengorger le gymnase parce que dans votre présentation du DOB, vous dites que le tennis à désengorger le gymnase, c'est totalement faux, parce que le tennis avait qu'un créneau de 2 heures le samedi matin qu'il partageait avec le handball. Donc ce n'est pas le tennis qui engorgeait le gymnase. Mais c'est plutôt le fait qu'il y ait beaucoup d'associations et que les créneaux sont limités.

Vous n'êtes pas sans savoir parce que, Valérie et vous êtes venus voir un match de hand, il y a deux équipes qui jouent en régionale pour une commune comme le Thor, toutes les équipes qui jouent dans ces compétitions sont des équipes de communes de plus de 100 000 habitants donc on est dans un caractère exceptionnel, on a deux équipes en régional, on en aura peut être jamais plus. On aurait pu peut être avancé sur ce projet, je ne sais pas ce qu'il en est, peut être que Valérie pourra me répondre, si c'est prévu dans les tuyaux très bientôt parce qu'il y en a vraiment besoin.

J'aimerais aussi évoquer le budget participatif, c'est une très bonne idée, on a pu le voir de par la participation des thorois et les projets qui ont été proposés et validés, on peut que vous félicitez sur les projets et sur l'implication des thorois mais ce qui me dérange c'est que les oppositions ne sont que très peu sollicités pour ce type de commission ou comité de pilotage. Alors d'un côté vous faites participer les thorois et les élus que vous avez parmi vous.

D'ailleurs en ce sens, les deux groupes d'opposition vont vous faire parvenir un courrier avec tous les événements depuis le début de cette mandature où l'opposition n'a pas été conviée. Cela permettra de mettre un peu les choses au clair, on pourra certainement en rediscuter. On rediscutera du budget certainement le 22 février, en présentiel ou en distanciel. Et si vous pouvez répondre à mes questions.

Réponse de Monsieur le Maire :

Au mois de février le budget sera voté avec un détail des tous les chiffres et pour répondre à Serge TATARENKO qui disait que cela manquait un peu de chiffres, le DOB n'est pas un budget.

En ce qui concerne la halle, nous sommes très attentifs à l'évolution des effectifs, on a constaté que sur une ou deux associations, il y a eu des diminutions d'effectifs, d'adhérents et notamment d'entraînements et donc d'utilisation du gymnase avec une diminution importante jusqu'à 65%. Je pense qu'il n'était pas raisonnable de partir sur un projet significatif immédiatement et donc il est toujours dans les tuyaux mais pas dans l'immédiat, nous avons échangé à ce sujet avec des présidents d'associations.

Pour le budget participatif, le comité qui se tient n'est pas du tout un comité de présence politique, il n'y a pas d'élus. Il y a des techniciens, un élu qui convoque les personnes et ce sont des thorois qui sont au nombre de 14 /15. Il y a eu un renouvellement de trois ou quatre membres cette année, qui tiennent le budget participatif, donc il n'est pas question d'inviter tel ou tel élu quelque soit son appartenance. Cela a été annoncé lorsque le budget participatif a été expliqué et nous ne varierons pas car c'est l'essence même du budget participatif. Il y a une délégation aux thorois pour que ce soit les citoyens qui s'approprient un certain nombre de décisions et de projets.

Ensuite, il y a un vote et on s'engage à soumettre au conseil municipal les projets qui ont été votés dans le cadre du montant des 250 000 euros. Donc notre décision n'est pas du tout une décision d'ostracisme politique parce que c'est comme ça que cela fonctionne et c'est comme ça que ça fonctionne ailleurs aussi.

En ce qui concerne le saupoudrage, il n'y a aucun risque de saupoudrage car nous avons dit que tout type de projet pouvait être validé jusqu'à 50 000 €. Quelqu'un qui propose d'installer des boîtes de recharge de téléphone pour une budget de 2500 euros va rendre un service aux jeunes thorois au gymnase immense alors que l'investissement est de 2500 € et nous n'avions pas eu cette idée, c'est les thorois qui l'ont eu. J'ai autant de respect pour celui-ci que pour un autre qui propose un investissement de 50 000 euros pour modifier une route. C'est pas du saupoudrage, c'est de prendre en compte les besoins qui sont votés par les thorois et proposés par les thorois.

Intervention de Monsieur Stéphane MATHIEU :

Je crois que l'on s'est pas bien compris sur ce que j'ai évoqué, sur le budget participatif .. c'était un exemple, vous faites participer les thorois. Ce que j'ai dit c'est que dans certains cas de figures, dans les événementiels et

dans les commissions, on n'était pas conviés .Ce n'est pas que la commission du budget participatif. Ne serait-ce que par exemple je suppose qu'il y a un comité de pilotage pour le boulodrome, l'opposition n'a pas été conviée. Il y a eu une commission des sports effectivement où j'ai été présent.

Mais pour les comités de pilotage, nous ne sommes pas conviés, et c'est regrettable . On n'est pas là pour s'opposer obligatoirement mais pour donner nos idées, et si ça convient pas, ça convient pas, mais au moins que l'on puisse participer.

Je pense que l'on peut tous avoir des idées même si on est pas d'accord sur certains points. Le budget participatif , ok vous ne voulez pas nous faire participer, de toute façon ce n'est pas dans la règle, pas de soucis. Par contre c'est dans les autres commissions et je prends l'exemple du boulodrome qui est quand même un projet important.

Réponse de Monsieur le Maire :

D'accord c'est bien compris, mais il y a une majorité et une opposition.

Intervention de Monsieur JACOMO :

Vous commencez votre présentation du débat en soulignant les incertitudes qui nous attendent principalement la pandémie et les présidentielles. C'est donc que vous avez identifié des risques. Est-ce que vous pouvez nous dire quels types de risques concrets pourraient arriver et qui impacteraient la commune.

Réponse de Monsieur le Maire :

En ce qui concerne la pandémie, on a quand même tous été concernés depuis 2020. Je rappelle quand même qu'on a eu un arrêt de tous les travaux de 2 mois et demi en 2020 qui ont planté un certain nombre de projets.

Si lorsqu'on réfléchit aux orientations budgétaires, on ne dit pas qu'il peut y avoir un risque lié à la crise sanitaire, on est irresponsable. Bien évidemment on souhaite que cette crise sanitaire s'apaise et qu'on puisse retrouver une vie complètement normale mais qui est prêt à signer ça et garantir qu'il n'y aura pas une relance soit maintenant, au mois de septembre ou au prochain hiver, personne.

Donc quand on prévoit un budget, notamment sur des investissements, on doit attirer l'attention là-dessus. Et enfin, comme vous le savez les élections présidentielles et législatives rythment la vie du pays, la vie politique et financière.

Que va -t-il sortir des élections du mois d'avril prochain et du mois de juin. Si on ne dit pas que ces élections peuvent percuter le budget de l'Etat, on n'est pas responsable. Le paquebot France est un gros paquebot est qu'avant de lui changer complètement son cours, ça pourrait prendre un certain nombre de temps, néanmoins, il nous paraît logique d'attirer l'attention sur ces deux phénomènes qui peuvent percuter la vie d'un pays et donc de notre commune car on est au cœur d'un pays.

Intervention de Monsieur JACOMO :

Pour répondre à ces éventuels risques, avez-vous une espèce de hiérarchie des opérations qu'il faudrait soit abandonner soit au contraire prendre pour y faire face.

Réponse de Monsieur le Maire :

Vous avez certainement vu que les principales opérations étaient liées à des études de façon à pouvoir décliner les projets ensuite. Donc il est évident que si jamais il y avait une catastrophe qui arrivait les études resteraient acquises mais les projets pourraient être amenés à être décalés dans leurs réalisations. Comme vous avez vu , on a pas prévu de démarrage lourd de projets mais une continuité des projets déjà engagés. Un certain nombre de réalisations :voie piétonne, etc, et des études nous permettant d'être prêts à démarrer des projets ? on reste très souple de ce côté-là.

Intervention de M GOMEZ :

C'était juste une petite observation pour Stéphane quand il parle du Boulodrome, c'est pour rappeler que le 18 septembre 2021 dans la commission travaux , nous avons parlé du boulodrome dans les projets à venir.

Intervention de M MATHIEU :

Dans une commission, on nous donne exactement ce qui va se passer. On est pas là pour donner notre avis réellement, par contre un comité de pilotage c'est beaucoup plus fort. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur le comité de pilotage. Je suis bien placé pour le savoir , j'ai pu assister à plusieurs d'entre elles . Une commission , on prend acte de ce que vous avez décidé pratiquement.

Réponse de Monsieur le Maire :

On a bien compris et je vous ai répété qu'on avait une opposition et une majorité qui pilotait. C'est ma réponse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe

VU le rapport CM 22-004 présenté par Monsieur le Maire du Thor,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Article 1 : Prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2022 qui s'est tenu lors de la séance du 25 janvier 2022.

Vote

Pour : unanimité

Les échanges verbaux tenus lors de la présentation de ce rapport sont disponibles par enregistrement audio sur le site de la commune

Question orale de l'opposition liste Oser l'avenir

En raison de la propagation du virus OMICRON, le ministère de l'Education Nationale, « recommande fortement » d'équiper les salles de classe avec des détecteurs de CO2 afin d'en déterminer la qualité de l'air et le potentiel risque de contamination par le COVID-19. En effet, selon les autorités de santé, si une salle de classe dépasse un taux de dioxyde de carbone de 800 ppm (parties par millions), cela signifie que l'air est mal renouvelé, que le virus peut donc être présent en grande quantité, et qu'il faut aérer la pièce.

Cette compétence d'équipement scolaire incombe aux collectivités locales et en particulier les communes pour ce qui est des écoles maternelles et élémentaires. En conséquence, pouvez-vous nous indiquer les mesures que vous avez prises à ce sujet et le coût qui en résulte ?

D'autre part nous tenons à assurer les équipes enseignantes et les personnels des écoles de notre soutien."

Réponse de Monsieur le Maire :

Nous vous remercions de votre question

Il convient tout d'abord de rappeler que, bien avant la pandémie, donc avant 2020, la commune a réalisé par les entreprises APAVE et SOCOTEC des tests de CO2 dans les établissements scolaires, de façon à vérifier la conformité aux normes. Tous les tests ont confirmé cette conformité.

En second lieu dès l'apparition de la pandémie en 2020 nous avons mis en place une procédure consistant à des aérations systématiques des salles de classes, des salles de motricité et des réfectoires. Aération le matin avant l'arrivée des enfants, par le personnel communal, aération aux heures de récréations par les enseignants, aération lors des pauses méridiennes par le personnel communal et de nouveau lors de récréations l'après-midi par les enseignants.

Il convient de rappeler que seules les aérations régulières permettent de sécuriser les salles.

Nous avons vérifié que ces procédures sont très bien respectées par les personnes en charge et nous en profitons pour les remercier.

De façon à encore mieux vérifier la conformité de l'air nous avons décidé d'investir dans deux testeurs pour une utilisation itinérante dans les salles et réfectoires.

La pose de testeurs permanents n'est absolument pas la bonne solution car elle déresponsabilise les encadrants de la bonne gestion systématique des procédures arrêtées en termes d'aération et d'autre part elle produit un côté anxiogène auprès des enfants.

Pour information le coût d'un testeur de bonne qualité est d'environ 500 euros.

La séance est levée à 20h50

Dates des prochains conseils municipaux en 2022 :

Mardi 22 février
Mardi 22 mars
Mardi 26 avril
Mardi 24 mai
Mardi 28 juin